

# GUIDE DU RÉFÉRENT

MISE À JOUR 2026



**CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DES APPALACHES**

189 Rue Dubé, Thetford Mines, QC, G6G 3B6

Téléphone : 418-755-0497

Fax : 418-755-0493

Courriel : [secretaire@cpscdesappalaches.com](mailto:secretaire@cpscdesappalaches.com)

## INTRODUCTION

Le présent guide vise à orienter les partenaires du Centre de pédiatrie sociale des Appalaches (CPSA) dans le **processus de demande de référence**.

Il a pour objectif de **mieux faire connaître la mission et la clientèle du CPSA**, de **soutenir la prise de décision** quant à la pertinence d'une référence et de **clarifier les étapes du processus**, de la demande jusqu'à la prise en charge ou au refus.

Afin d'assurer une **qualité de services** et des **délais raisonnables**, le CPSA traite un nombre limité de références chaque année, en fonction de sa capacité clinique. Lorsque cette capacité est atteinte, la prise en charge de nouvelles demandes peut être **temporairement suspendue**.

## LA PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ

La mission du Centre de pédiatrie sociale des Appalaches consiste à soutenir l'**épanouissement** et le **développement optimal** des enfants de 0 à 18 ans en situation de **grande vulnérabilité** sur le territoire de la MRC des Appalaches.

L'approche de **médecine sociale intégrée** est centrée sur les besoins de l'enfant et s'appuie sur ses **forces**, ainsi que sur celles de sa famille et de son environnement.

À travers un **modèle de proximité**, différentes expertises (médecine, soins infirmiers, travail social, psychoéducation, éducation spécialisée, etc.) sont mobilisées afin de **réduire ou éliminer les stress toxiques** qui peuvent affecter le développement de l'enfant et sa trajectoire de vie, dans le respect de la **Convention relative aux droits de l'enfant**.

Les services offerts permettent de **réunir les acteurs significatifs** autour de l'enfant dans un esprit de **concertation**, tout en lui donnant une voix. Cette approche favorise la création d'un **filet de sécurité solide** autour de lui.

## CLIENTÈLE

Les enfants référés présentent généralement une **accumulation de vulnérabilités**, pouvant se manifester par des difficultés sociales, économiques, familiales, développementales ou liées à des expériences traumatiques. Il peut s'agir, par exemple, de :

- **Problèmes sociaux ou économiques** : familles à faible revenu, précarité, logement inadéquat, insécurité alimentaire;
- **Environnement familial difficile** : violence, négligence, séparation familiale ou situations de crise;
- **Problèmes de santé ou de développement** : difficultés scolaires, troubles du comportement, problèmes de santé mentale ou physique;
- **Exposition à des traumatismes** : enfants ayant vécu des événements traumatisants, tels que l'immigration forcée, des abus ou des enjeux de santé mentale chez un parent.

La clientèle est parfois **méfiante des services** ou **désaffiliée du système**.

👉 Ce n'est pas la présence d'un seul problème qui justifie une référence, mais bien **l'ensemble de la situation** et son impact sur la trajectoire de vie de l'enfant.

Nous vous invitons à visionner ces courts vidéos qui résument bien la vision et la mission de la pédiatrie sociale.



Vous pouvez également consulter notre [site internet](#) pour en connaître davantage sur nos services.

## QUAND RÉFÉRER AU CPSA

Une référence est pertinente lorsque les difficultés **dépassent un besoin ponctuel**, s'inscrivent dans une **réalité plus complexe** nécessitant une approche globale et interdisciplinaire, et qu'elles ont un **impact significatif sur la trajectoire de vie de l'enfant**.

## EST-CE QUE LE CPSA EST LE BON SERVICE?

Avant de faire une référence, cochez les éléments présents :

- Difficultés chez l'enfant (comportement, anxiété, développement, apprentissages)
- Difficultés familiales (parents débordés, conflits, santé mentale, instabilité)
- Vulnérabilités sociales (pauvreté, logement, isolement, etc.)
- Difficulté d'accès aux services ou bris de services
- Peu ou pas de réseau de soutien
- Préoccupation importante quant à la trajectoire de développement de l'enfant

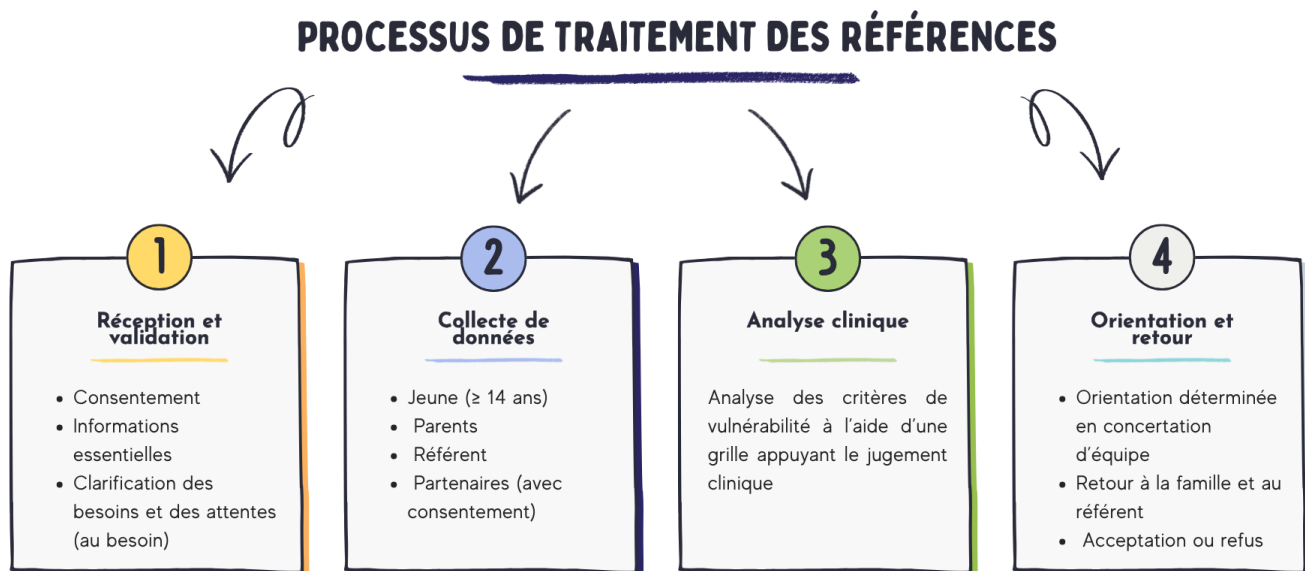
### Interprétation

- **0 à 1 case cochée** → orienter vers des **services spécifiques** (ex. : 811, CLSC, école, organismes communautaires, services privés, bottin des ressources du milieu)
- **2 à 3 cases cochées** → référence pertinente
- **4 cases et +** → référence fortement recommandée au CPSA

➡ *Si vous n'êtes pas certain de la pertinence d'une référence, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de vous guider.*

## PROCESSUS DE DEMANDE DE RÉFÉRENCE

Le schéma suivant illustre les principales étapes du traitement d'une demande de référence au CPSA.s



## AVANT DE FAIRE UNE RÉFÉRENCE

Avant de transmettre une demande, il est essentiel de s'assurer de la **pertinence de la référence**, c'est-à-dire que la situation correspond à la mission du CPSA et que les besoins de l'enfant dépassent une intervention ponctuelle.

Le **consentement de tous les titulaires de l'autorité parentale** (ou de l'adolescent de 14 ans et plus) doit être obtenu au préalable.

→ En l'absence de ce consentement, la demande sera retournée.

Il est également recommandé d'avoir une **discussion avec la famille** afin de présenter le rôle du CPSA, de **valider leur intérêt et leurs attentes** et de favoriser leur adhésion à la démarche.

Dans ce contexte, il est important de préciser que l'acceptation d'une référence implique la **création d'un dossier au CPSA**, le **traitement et l'analyse de la demande** ainsi que la **collecte, l'utilisation et la conservation des informations** nécessaires à l'évaluation de la situation. Selon les consentements obtenus, certaines **communications avec les partenaires** peuvent également être effectuées.

Ces éléments doivent être expliqués de façon claire afin d'assurer un **consentement libre et éclairé**.

## FAIRE UNE RÉFÉRENCE

Utiliser le formulaire de référence du CPSA (voir annexe) et s'assurer de fournir une information **claire, complète et pertinente**.

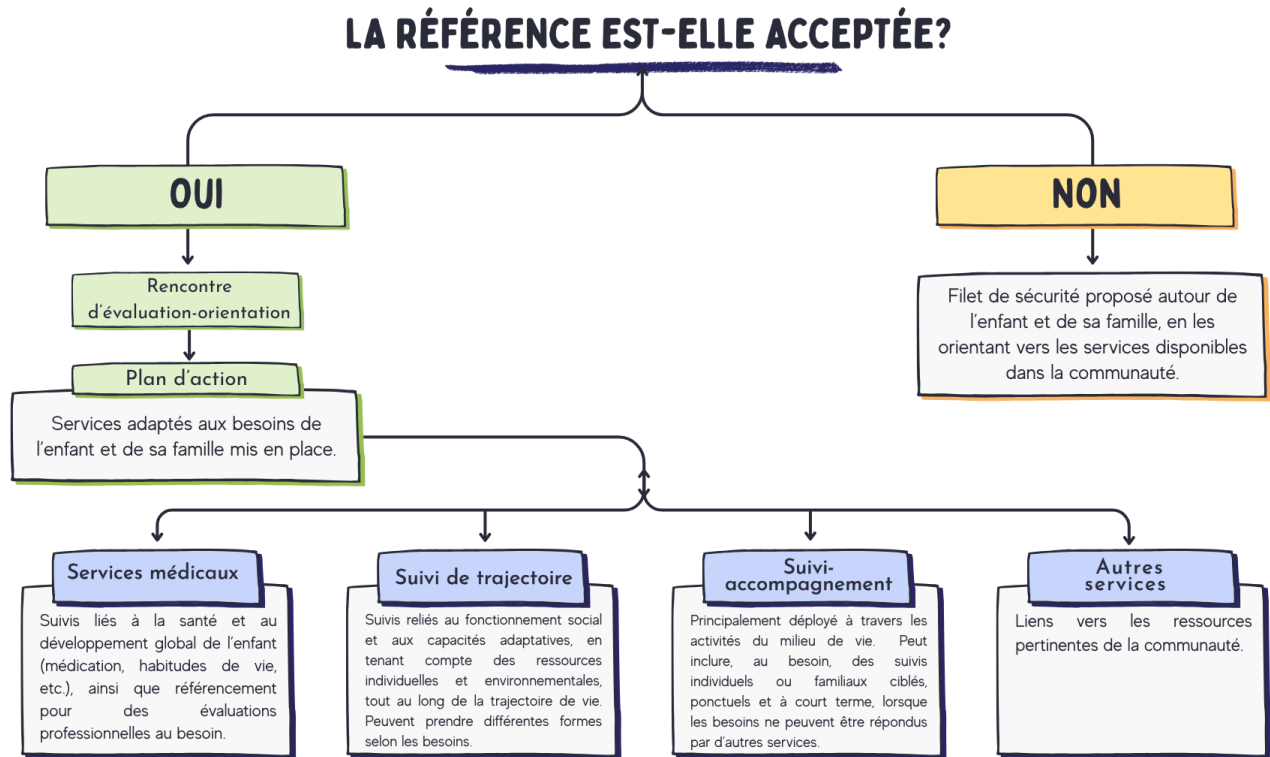
Afin de permettre une analyse rapide et adéquate de la demande, les éléments suivants doivent être précisés :

- La situation de l'enfant
  - Depuis quand la problématique est présente
  - Comment elle se manifeste (fréquence, intensité, contexte)
  - Le caractère ponctuel ou persistant de la situation
- Les démarches déjà effectuées
  - Services déjà reçus ou en cours
  - Interventions tentées et leurs effets
- Les facteurs de vulnérabilité
  - Présence de difficultés familiales, sociales ou économiques
  - Accumulation de facteurs de risque observables
- Le réseau et l'affiliation
  - Services actuellement en place autour de l'enfant et de la famille
  - Niveau d'engagement de la famille envers les services (collaboration, méfiance, bris de services, etc.)

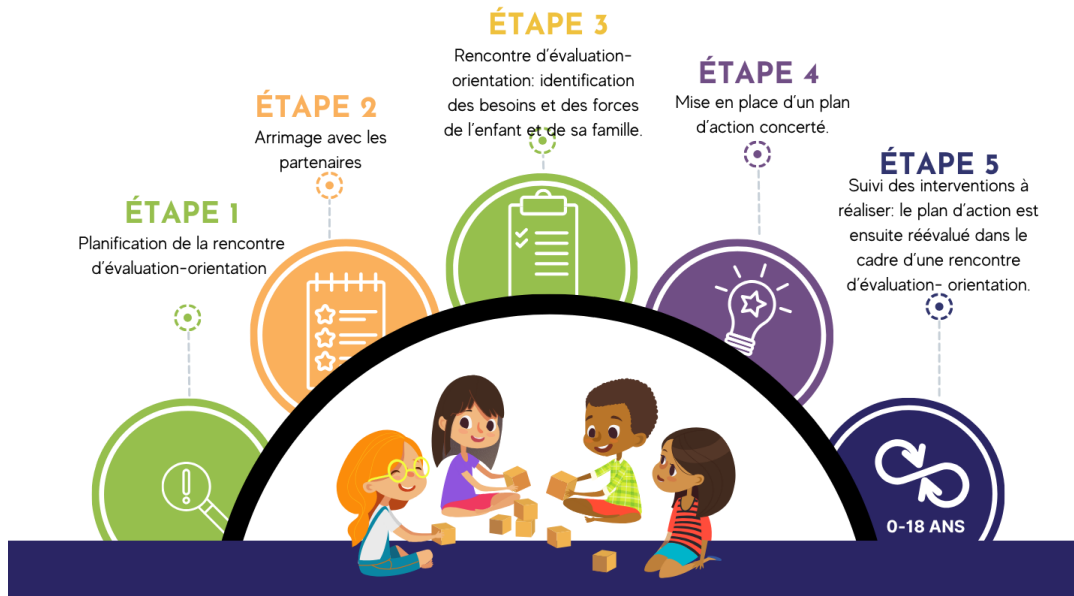
Des **documents complémentaires** peuvent être joints au besoin (rapports, évaluations, autorisations, documents légaux ou annexes explicatives), selon la pertinence.

Chaque demande est analysée selon sa complexité et les vulnérabilités présentes. Elle peut mener à une **acceptation**, un **refus** ou une **orientation vers un autre service**.

Le schéma suivant illustre le parcours d'une demande une fois acceptée au CPSA.



# CONTINUUM DES RENCONTRES ÉVALUATION-ORIENTATION



La rencontre d'évaluation/orientation constitue le **cœur du modèle de la pédiatrie sociale**. Elle peut être **initiale ou de suivi** et permet d'évaluer les besoins de l'enfant et de sa famille en réunissant, autour d'eux, les membres de l'**équipe interdisciplinaire** ainsi que les **partenaires et personnes significatives** impliqués dans leur réalité.

Cette démarche repose sur une **approche collaborative** où l'enfant, ses parents et les partenaires sont considérés comme de **véritables partenaires** dans la compréhension de la situation. Le partage des perceptions permet d'identifier les **stress toxiques**, de dégager une **compréhension commune** des besoins et de se concerter sur des **pistes d'action adaptées**.

L'intervention place l'**enfant au centre** de la démarche et s'appuie sur ses **forces**, ainsi que sur celles de sa famille et de son environnement. Elle vise à **apprivoiser la situation**, à mobiliser les acteurs concernés et à soutenir des changements concrets dans le milieu de vie.

La rencontre de suivi permet de **faire le point** sur le plan d'action puis d'**ajuster les interventions** selon l'évolution des besoins. Elle s'inscrit dans la même logique de collaboration et de participation active.

L'évaluation/orientation s'inscrit dans un **continuum de services** — **accueil, évaluation/orientation et suivi/accompagnement** — qui évolue selon les besoins de l'enfant. Ce processus est **non linéaire** et se déploie tout au long de sa trajectoire de vie.

Ce continuum agit comme un **levier de mobilisation et de changement**, contribuant à soutenir le développement optimal de l'enfant et à renforcer le filet autour de lui.

## CONCLUSION

En conclusion, la qualité du processus de prise en charge repose en grande partie sur l'**implication du référent**. Une demande complète et rigoureuse permet une **analyse rapide, juste et efficace**, au bénéfice de l'enfant et de sa famille.

**Le référent joue un rôle clé dans le processus de référence.** Il veille à **compléter adéquatement le formulaire**, à **obtenir les consentements requis (titulaires de l'autorité parentale et jeune de 14 ans et plus)** et à **transmettre une information claire et pertinente**. Sa contribution à la **collecte de données** ainsi qu'à la **première rencontre d'évaluation-orientation** favorise une compréhension globale et une mobilisation cohérente autour de l'enfant.

Ce guide demeure un **outil de référence** pour soutenir vos démarches. Pour toute question ou besoin de précision, l'équipe du CPSA est disponible afin de vous accompagner dans le processus.